



FEDERATION
INTERNATIONALE
DE L'AUTOMOBILE
WWW.FIA.COM

Annexe 6 / Appendix 6

FICHE TECHNIQUE PF : CONDITIONS ET TOLÉRANCES

PF TECHNICAL SHEET: CONDITIONS AND TOLERANCES

ART. 1	DÉFINITIONS	DEFINITIONS
	Fiche Technique Pf Ensemble des informations techniques de la voiture déclarées via le site internet dédié "Facteur de Performance" : www.fiaperformancefactor.com La Fiche Technique Pf doit être générée sur le site internet Pf exclusivement. Pf Valeur du "Facteur de Performance" de la voiture. Le nombre Pf indique le niveau de performance de la voiture et permet sa catégorisation en accord avec le Règlement Sportif. Le Pf est déterminé par une analyse globale des facteurs influant sur les performances de course d'une voiture. Le Pf d'une voiture peut changer suivant les modifications apportées aux paramètres de la voiture. Le nombre Pf doit être généré sur le site internet Pf et est indiqué sur la Fiche Technique Pf. PF-ID Ce code à 8 chiffres identifie la Fiche Technique Pf et l'associe à la configuration de la voiture engagée dans le cadre d'une Compétition FIA. Le PF-ID doit être généré sur le site internet Pf et est indiqué sur la Fiche Technique Pf.	Pf Technical Sheet All the technical information of the car declared via the dedicated "Performance Factor" website: www.fiaperformancefactor.com The Pf Technical Sheet must be generated exclusively by the Pf website. Pf The "Performance Factor" value of the car. The Pf number indicates the car's level of performance and its categorisation in accordance with the Sporting Regulations. The Pf is determined via a comprehensive analysis of the factors that influence the car's race performance. The Pf of a car can change depending on the modifications made to the car's parameters. The Pf value must be generated by the Pf website and appears on the Pf Technical Sheet. PF-ID This 8-digit code identifies the Pf Technical Sheet and links it to the configuration of the car entered in the FIA Competition. The Pf-ID must be generated by the Pf website and appears on the Pf Technical Sheet.
ART. 2	CONDITIONS	CONDITIONS
2.1	Lors d'une demande d'inscription à une Compétition FIA, le Pilote et le Concurrent doivent procéder à la déclaration technique de la voiture engagée et obtenir une Fiche Technique Pf en respectant les délais précisés dans le formulaire d'engagement, faute de quoi la candidature à la Compétition FIA sera refusée.	When submitting a registration request for an FIA Competition, the Driver and the Competitor must conduct a technical declaration of the car entered and obtain a Pf Technical Sheet, by the deadlines set out in the entry form, failing which the application to the FIA Competition will be rejected.
2.2	Une seule Fiche Technique Pf (avec un seul PF-ID) est soumise pour chaque voiture engagée à une Compétition FIA.	Only one Pf Technical Sheet (with a single PF-ID) is to be submitted for each car entered in the FIA Competition.
2.3	Le Pilote et le Concurrent doivent : - envoyer une copie de la Fiche Technique Pf ou déclarer le Pf et le PF-ID de la voiture à l'organisateur au moyen du formulaire d'engagement de la Compétition FIA, avant la date de clôture des inscriptions à la Compétition FIA ; - présenter une copie de la Fiche Technique Pf lors des vérifications administratives ; - présenter une copie de la Fiche Technique Pf lors des vérifications techniques.	The Driver and the Competitor must: - send a copy of the Pf Technical Sheet or declare the Pf and Pf-ID of the car to the organiser via the FIA Competition entry form, before the closing date for entries in the FIA Competition; - present a copy of the Pf Technical Sheet during administrative checks; - present a copy of the Pf Technical Sheet during scrutineering.
2.4	Le nombre Pf indiqué dans la Fiche Technique Pf soumise lors de l'engagement catégorise la voiture dans l'un des groupes précisés à l'Article 10.1.1 du Règlement Sportif.	The Pf value listed on the Pf Technical Sheet submitted during registration categorises the car into one of the groups listed under Article 10.1.1 of the Sporting Regulations.
2.5	En soumettant une Fiche Technique Pf, le Pilote et le Concurrent attestent de l'exactitude et de la conformité des renseignements déclarés.	By submitting the Pf Technical Sheet, the Driver and the Competitor certify that the information declared is accurate and in conformity.
2.6	Le Pilote et le Concurrent confirment que la voiture engagée respecte les prescriptions techniques de l'Annexe 7 du Règlement Sportif et est conforme à la Fiche Technique Pf soumise lors de l'engagement.	The Driver and the Competitor confirm that the car entered complies with the technical specifications in Appendix 7 to the Sporting Regulations and the Pf Technical Sheet submitted during registration.

- 2.7** Une fois la liste officielle des engagés publiée et jusqu'aux vérifications techniques de la Compétition, aucun amendement à la Fiche Technique Pf ne peut être apporté. Once the official entry list has been published and up until scrutineering for the Competition, no amendment can be made to the Pf Technical Sheet.
- 2.8** Une fois la liste officielle des engagés publiée et durant toute la durée de la Compétition FIA, la suppression de la Fiche Technique Pf soumise à l'organisateur et archivée sur le site internet Pf n'est pas autorisée. Once the official entry list has been published and during the entire duration of the FIA Competition, the Pf Technical Sheet submitted to the organiser and stored on the Pf website cannot be deleted.
- 2.9** Lors des vérifications techniques, des corrections ou des mises en conformité de la Fiche Technique Pf peuvent être apportées sur demande des commissaires techniques. During scrutineering, the Pf Technical Sheet can be corrected or brought into conformity upon the request of the scrutineers.

ART. 3	VÉRIFICATIONS TECHNIQUES	SCRUTINEERING
	Si une erreur ou une donnée incorrecte est découverte au cours des vérifications techniques, l'erreur doit être corrigée sur la Fiche Technique Pf pour simuler et vérifier le nouveau nombre Pf de la voiture.	If an error or incorrect data is discovered during scrutineering, the error must be corrected on the Pf Technical Sheet in order to simulate and check the car's new Pf number.
	Si le nouveau Pf obtenu classe la voiture dans le même groupe, les modifications à la Fiche Technique Pf seront validées. Aucune autre mesure n'est prise.	If the new Pf obtained classifies the car in the same group, the amendments to the Pf Technical Sheet will be approved. No other measure needs to be taken.
	Si le nouveau Pf obtenu classe la voiture dans un groupe différent de celui dans lequel s'est engagé le Concurrent, la non-conformité de la Fiche Technique Pf sera rapportée aux commissaires sportifs.	If the new Pf obtained classifies the car in a different group to the one in which the Competitor is entered, the non-conformity of the Pf Technical Sheet will be reported to the stewards.
	Un seul changement de groupe effectué lors d'une Compétition, consécutif à une erreur ou une donnée incorrecte, est toléré par saison.	Only one group change per season, during a Competition, following an error or incorrect data is accepted.
	La sanction pour toute entrave à cette règle, à savoir tout changement de groupe, consistera en une pénalité de 10 points par entrave à déduire du total des points marqués au classement général et au classement par groupe du Championnat FIA. Cette sanction s'applique à toute infraction avant que la première liste « ordre de départ » ne soit publiée.	The penalty for breaching this rule, i.e. any further group change, will result in a 10-point penalty per breach, to be deducted from the total number of points scored in the overall classification and the FIA Championship group classification. This penalty applies to any breach before the first "starting order" list is published.

ART. 4	TOLÉRANCES	TOLERANCES
	Les tolérances à la Fiche Technique Pf ci-dessous s'appliquent.	The below tolerances for the Pf Technical Sheet apply.

4.1	POIDS DE COURSE	RACE WEIGHT
4.1.1	Poids de course + 100 / - 10 kg Le poids de course réel de la voiture, comparé au poids Pf déclaré, doit se situer dans cette fourchette. Le poids sera celui d'une "configuration sec" avec les roues/pneus appropriés en place.	Race Weight +100 / -10 kg The actual weight of the car, compared to the declared Pf weight, must be within this weight band. The weight will be for a 'dry setup' with appropriate wheels/tyres in place.
4.2	MOTEUR	ENGINE
4.2.1	Moteur d'origine Aucune Utilisation prévue à l'origine pour le bloc moteur [Moto - Voiture].	Original Engine None The original use of the engine block [Moto - Car].
4.2.2	Bloc (Série ou « Custom ») Aucune Le type de bloc moteur (de Production en Série ou « Custom ») est l'élément considéré dans ce facteur.	Block (Series or Custom) None The type of engine block (from a Series Production or Custom) is the part considered in this factor.
4.2.3	Disposition des cylindres Aucune	Cylinder layout None
4.2.4	Nombre de cylindres Aucune	Number of cylinders None
4.2.5	Nombre de soupapes par cylindre Aucune	Number of valves per cylinder None

4.2.6	Alésage +/- 0,25 mm	Bore +/-0.25 mm
4.2.7	Cylindrée +/- 1 %	Engine displacement +/-1 %
4.2.8	Nombre de boîtiers papillon Aucune	Number of throttle bodies None
4.2.9	Diamètre du boîtier papillon + 0,2 mm/- libre Ce paramètre est fondé sur la dimension maximale du boîtier papillon déclarée par le Concurrent.	Throttle body diameter +0.2 mm/- free This uses the Competitor's declared maximum throttle body dimension.
4.2.10	Type de carter Aucune	Oil sump type None
4.2.11	Type de carburant Aucune	Fuel type None
4.2.12	Type d'admission Aucune	Induction type None
4.2.13	Nombre de turbocompresseurs/compresseurs Aucune	Number of turbochargers/ superchargers None
4.2.14	Diamètre de l'inducteur de turbocompresseur + 0,2 mm/- libre Ce paramètre est fondé sur la dimension maximale de l'inducteur déclarée par le Concurrent.	Turbocharger inducer diameter +0.2 mm/- free This uses the Competitor's declared maximum inducer dimension.
4.2.15	Nombre de brides Aucune	Number of restrictors None
4.2.16	Diamètre de bride + 0,1 mm/- libre Ce paramètre est fondé sur la dimension maximale de la bride déclarée par le Concurrent.	Restrictors diameter +0.1 mm/- free This uses the Competitor's declared maximum restrictor dimension.
4.2.17	Catalyseur Aucune	Catalyst None
4.2.18	Régime moteur (maximum) + 500 tr/min Le Concurrent doit pouvoir prouver que le régime moteur - en tr/min - déclaré sur la Fiche Technique Pf peut être atteint lors de l'épreuve.	RPM (maximum) + 500 rpm The Competitor must be able to prove that the engine speed - in RPM - declared on the Pf Technical Sheet can be achieved at the event.
4.2.19	Rapport volumétrique (maximum) +0,1 / - libre Ce paramètre est fondé sur le rapport volumétrique maximum déclaré par le Concurrent.	Compression ratio (maximum) +0.1 /- free This uses the Competitor's declared maximum compression ratio.
4.2.20	Calage variable des soupapes Aucune	Variable Valve Timing None
4.2.21	Type de moteur Aucune	Engine type None
4.3	TRANSMISSION	DRIVE TRAIN
4.3.1	Roues motrices Aucune	Driven wheels None
4.3.2	Nombre de rapports Aucune	Number of gears None
4.3.3	Commande de boîte Aucune	Shifting mechanism None

4.3.4	Diamètre des roues Aucune Sont prises en compte pour les roues la valeur la plus grande si deux diamètres sont utilisés et la "configuration sec" avec les roues/pneus appropriés en place.	Wheels diameter None The wheel size considered is the largest if two diameters are used and the 'dry setup' with appropriate wheels/ tyres.
4.3.5	Fixation des roues Aucune	Wheel attachment None
4.4	AÉRO	AERO
4.4.1	Empattement +/- 20 mm	Wheelbase +/-20 mm
4.4.2	Porte-à-faux avant +/- 20 mm	Front overhang +/-20 mm
4.4.3	Splitter en avant du pare-chocs +/- 20 mm	Splitter ahead of bumper +/-20 mm
4.4.4	Porte-à-faux arrière de la carrosserie +/- 20 mm	Rear body overhang +/-20 mm
4.4.5	Porte-à-faux du diffuseur +/- 20 mm	Diffuser overhang +/-20 mm
4.4.6	Porte-à-faux de l'aileron arrière +/- 50 mm	Rear wing overhang +/-50 mm
4.4.7	Hauteur de l'aileron arrière +/- 50 mm	Rear wing height +/-50 mm
4.4.8	Largeur train avant +/- 20 mm	Front axle width +/-20 mm
4.4.9	Largeur train arrière +/- 20 mm	Rear axle width +/-20 mm
4.5	CHÂSSIS	CHASSIS
4.5.1	Type de châssis Aucune	Chassis type None
4.5.2	Structure de renforcement du châssis Aucune	Chassis reinforcement structure None
4.5.3	Nombre de portières utilisables Aucune Les portières sont utilisables.	Number of operable doors None These are operable doors.
4.5.4	Type de réservoir Aucune Admissibilité conformément à l'Annexe 7 du Règlement Sportif.	Fuel tank type None Eligibility according to Appendix 7 of the Sporting Regulations.
4.5.5	Pare-brise En cas d'erreur – à corriger.	Windscreen If error – to be corrected.